

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

Le 25 juin 2025 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
18/06/2025

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	19	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, FOURGOUS Anne-Marie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine.

Procurations :

DELBOSC Jean-Pierre à CABROL Christian.
FERAL Sophie à ACACIO Nathalie.
IMBERNON Marie à RESSEGUIER Nadine.
SENEGAS Michel à FUERTES Victor.

Excusé :

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin.

N° 2025-023 Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade.

Monsieur le Maire,

Rappelle les textes suivants :

- l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction publique,

Informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la Commune,

- Vu l'avis du CST du 3 avril 2025.

Demande au Conseil Municipal de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la Commune comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX en %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%
Attaché	Attaché principal	100%

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Didier ALDEBERT

